



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

Communiqué de presse – 22/12/2022

## **Soutien à la bio : saluons deux bonnes décisions du Conseil régional Pays de la Loire et exprimons nos vœux pour 2023 sur la restauration collective**

Le Conseil régional des Pays de la Loire vient de prendre deux décisions favorables à l'agriculture biologique dans notre région : une modulation bio pour l'installation et une aide à la reconnaissance pour les fermes bio. Ces deux décisions sont structurantes pour soutenir l'agriculture biologique dans notre région. C'est un message positif pour notre filière qui subit un ralentissement de consommation. Dans cette période où nous pouvons exprimer nos vœux pour 2023, allons plus loin ensemble en travaillant sur le dossier « restauration collective », comme support de communication pour valoriser les produits bio régionaux et les paysans et paysannes qui pratiquent cette agriculture bio avec enthousiasme.

### **Une modulation Bio pour transmettre 1000 fermes bio et installer de nouveaux agriculteurs**

Pour 2024, le Conseil régional a maintenu une modulation bio pour l'aide à l'installation en agriculture. Cette décision va dans le sens que nous avons défendu pour donner envie de transmettre les 1000 fermes bio disponibles d'ici 10 ans à de nouveaux paysan·nes. Nous soutenons l'importance de maintenir un tissu de fermes bio avec une taille permettant d'être autonomes et résilientes. L'agrandissement en bio ou la décertification des surfaces seraient un échec. Avec les acteurs territoriaux, nous continuerons à donner envie à des femmes et des hommes de reprendre le flambeau de l'agriculture biologique.

### **Une aide à la reconnaissance en 2023 : un investissement pour l'avenir**

Le Conseil régional a décidé de prolonger l'aide à la reconnaissance à la Bio en 2023. Cette aide, plafonnée à 10 000 euros par ferme, viendra soutenir les fermes bio en place, en complément des autres mesures existantes (crédit d'impôt...). Cette décision est un bon investissement pour l'avenir car elle prépare le rebond de la consommation bio. Oui, actuellement, nous sommes en période de ralentissement qui s'explique par un double choc d'inflation et de désengagement des GMS. Mais, nous sommes optimistes sur l'avenir : en communiquant sur la bio, en levant certains freins, la consommation va revenir. Et il faudra des fermes bio en Pays de la Loire pour répondre à cette demande.

### **Restauration collective : travaillons ensemble ce dossier**

Après ces deux décisions favorables à la bio, la CAB Pays de la Loire propose au Conseil régional d'actionner son pouvoir sur la commande publique dans les lycées pour un approvisionnement en agriculture biologique. Les filières régionales avec les producteurs, coopératives et artisans sont organisées. Nous avons les produits : lait, farine, légumes, viande pour fournir l'intégralité de la demande... Nous avons maintenant besoin d'engagement et de décision pour permettre d'atteindre rapidement au minimum les 20% de bio dans les lycées tout en objectivant des perspectives supérieures. Avec cette décision, le Conseil régional peut entraîner toutes les autres collectivités (Conseils départementaux, communes), en étant leader et exemplaire sur ce dossier. Nous saurons être disponibles pour soutenir, appuyer et participer à toutes actions dans ce sens, en levant les freins. Soyons ambitieux et collaboratif sur ce dossier, voici nos vœux pour 2023 !

#### Contacts PRESSE

**Anya VAN DER HOFF**

**Audrey LACROIX**

**Eric GUIHERY**

**Philippe JAUNET**

**Patrick ROBIN**

---

**Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire**

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02  
T : 02-41-18-61-40 M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr